

Aide-mémoire

Utilisateurs des grandes entreprises

Informations générales

Chaque entreprise formatrice participante reçoit un accès à la BDEFA2 destiné au formateur responsable afin qu'il puisse saisir les notes d'expérience en entreprise. Suivant les cantons, ces accès sont transmis aux entreprises formatrices par voie postale ou automatiquement par courriel.

Dans le cas des entreprises comprenant plusieurs sites (éventuellement dans des cantons différents), la saisie des notes relève souvent d'un service central de l'entreprise ; il n'est dans ce cas pas nécessaire que le formateur responsable sur place reçoive un accès à la BDEFA2. La BDEFA2 prévoit les options suivantes :

Concept « entreprise faîtière »

Dans le cadre de la BDEFA2, une entreprise faîtière est un regroupement de plusieurs entreprises formatrices. Seul le CSFO (dblap@sdbb.ch) peut créer une entreprise faîtière et, de même, affecter un site à une entreprise faîtière ou séparer un site d'une entreprise faîtière.

Un site ne peut appartenir qu'à une seule entreprise faîtière (il n'est donc pas possible qu'un site appartienne à la fois à « l'entreprise SA faîtière Suisse alémanique » et à l'« entreprise SA faîtière Suisse », par ex.).

Type d'utilisateur « Administrateur d'entreprise faîtière »

Dans une entreprise faîtière, l'« administrateur d'entreprise faîtière » est la personne compétente pour saisir les notes des apprentis des sites rattachés à cette entreprise faîtière. L'administrateur d'entreprise faîtière dispose des mêmes autorisations qu'un responsable formateur dans une entreprise formatrice.

Il convient de tenir compte des points suivants :

- Tout comme les entreprises faîtières, les administrateurs d'entreprise faîtière ne peuvent être créés que par le CSFO (dblap@sdbb.ch).
- Un administrateur d'entreprise faîtière peut être déclaré « responsable » ; dans ce cas-là, il est le seul à recevoir un accès à la BDEFA2 et les formateurs des sites rattachés à cette entreprise faîtière ne reçoivent donc aucun identifiant. De même, seul l'administrateur d'entreprise faîtière recevra les rappels.

Dernière mise à jour : janvier 2015

- Il peut y avoir plusieurs administrateurs d'entreprise faîtière pour une même entreprise faîtière.
- Il est possible de limiter les autorisations d'un administrateur d'entreprise faîtière à certains domaines professionnels (employé de commerce et/ou commerce de détail).
- Les administrateurs d'entreprise faîtière peuvent aussi créer des formateurs pratiques afin de permettre aux formateurs des sites de disposer par exemple d'un accès à la BDEFA2.

Paramètres par défaut

Commerce de détail

Dans toutes les entreprises faîtière du commerce de détail, les administrateurs d'entreprise faîtière sont, par défaut, déclarés « compétents » ; les formateurs des sites d'une entreprise ne reçoivent donc pas d'accès à la BDEFA2.

Les cantons peuvent modifier cette configuration pour chaque site. Pour procéder à cette modification : cliquer dans « Gestion du formateur responsable » pour le site concerné, à savoir le site pour lequel l'administrateur d'entreprise faîtière ne doit plus être compétent, et cliquer sous « Actions » sur « Compétence : formateur ».

Formation commerciale de base

Dans les entreprises faîtière concernées par la formation commerciale de base, le formateur responsable du site est déclaré compétent et il obtient donc un accès. Cependant, les éventuels administrateurs d'entreprise faîtière obtiennent aussi un accès à la saisie des notes pour les notes d'expérience en entreprise.

Ces paramètres par défaut peuvent être modifiés aussi par les cantons pour chaque site. Pour procéder à cette modification : cliquer dans « Gestion du formateur responsable » pour le site concerné, à savoir le site pour lequel l'administrateur d'entreprise faîtière doit être compétent (et plus le formateur responsable), et cliquer sous « Actions » sur « Compétence : admin. ».

Tous les administrateurs des entreprises formatrices enregistrés par les cantons avant décembre 2014 l'ont été en tant qu' « administrateurs d'entreprise faîtière» **pour la formation commerciale**. Veuillez vous adresser au CSFO (dblap@sdbb.ch) si vous souhaitez modifier ces paramètres.

Contact

Pour toute question en rapport avec le présent aide-mémoire, veuillez contacter la direction de projet du CSFO par courriel (dblap@sdbb.ch).